

## CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

### POURQUOI ?

Les présentes conditions générales d'intervention (CGI) ont pour objet de fixer le cadre des relations entre Maître Anne Cohen et ses client.e.s. Ces CGI sont complétées par des conditions particulières d'intervention (CPI) faisant l'objet d'une convention distincte.

### QUOI ?

Maître Anne Cohen est avocate au Barreau de Paris. Elle intervient exclusivement en droit du travail et propose des prestations juridiques et judiciaires dans ce domaine d'intervention.

Les CPI fixeront le contexte et la mission que souhaite confier le client à Maître Anne Cohen. Si des diligences supplémentaires devaient être effectuées par Maître Anne Cohen, elle en alertera le client afin qu'ils conviennent des modalités complémentaires d'intervention.

Maître Anne Cohen pourra prendre toutes les mesures qui s'avèreraient utiles ou nécessaires pour défendre les droits et les intérêts du client dans le cadre de la mission confiée et pour satisfaire notamment aux impératifs de procédure.

### QUAND ?

Maître Anne Cohen ne sera régulièrement saisie du dossier qu'après signature des CGI et des CPI, et règlement de la première note d'honoraires. Elle n'effectuera aucune diligence avant que ces formalités ne soient accomplies.

La mission de Maître Anne Cohen prendra fin une fois la mission déterminée dans les CPI effectuée, et la dernière note d'honoraires réglée.

### COMMENT.1 ?

#### Les engagements de Maître Anne Cohen

Maître Anne Cohen est soumise à l'ensemble des règles déontologiques de la profession d'Avocat. Elle exerce ses fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

Elle est tenue au secret professionnel le plus absolu, et illimité dans le temps, vis-à-vis de ses clients. Ses échanges avec d'autres avocats sont également couverts par la confidentialité, même à l'égard de ses clients.

Maître Anne Cohen s'engage à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires dans le but de parvenir à l'objectif fixé par les CPI, et plus généralement à agir exclusivement dans l'intérêt de son client. Elle le tiendra régulièrement informé du déroulement de son dossier et lui adressera les actes et documents utiles.

Maître Anne Cohen est responsable de la bonne réalisation de la mission confiée par le client dans le cadre des règles de la profession d'avocat. Elle est titulaire d'une garantie du risque « responsabilité civile professionnelle », qui ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part et dans la limite de la couverture de ce risque.

La mission étant réalisée dans des circonstances de fait et de droit données, Maître Anne Cohen n'encourera aucune responsabilité si les diagnostics, préconisations et solutions proposés dans ce contexte précis sont utilisés ou mis en œuvre postérieurement et/ou dans un contexte différent par le client.

## COMMENT.2 ?

### Les engagements du client

Le rôle et la proactivité du client sont déterminants pour parvenir au meilleur résultat possible dans le cadre de la mission fixée aux CPI.

Le client s'engage à fournir à Maître Anne Cohen tous les documents utiles à sa mission, à l'informer de toute évolution de situation en lien, direct ou non, avec la mission confiée à Maître Anne Cohen.

Il lui communiquera ces documents au format numérique (PDF), par e-mail ou de préférence via le portail en ligne dédié.

Le client veillera à ce que les documents soient lisibles et classés par catégories, afin d'en faciliter l'exploitation par Maître Anne Cohen. Il limitera également le volume des documents communiqués, pour une bonne gestion de son dossier.

Le client s'engage enfin à procéder au règlement des honoraires de Maître Anne Cohen, sans délai, à réception des factures.

## COMMENT.3 ?

### Les moyens de communication

Les échanges entre Maître Anne Cohen et son client interviendront par téléphone, visioconférence, e-mails et lors de rendez-vous physiques au cabinet de Maître Anne Cohen ou dans les locaux professionnels du client.

Une fois la mission commencée, les échanges se feront en priorité par e-mail : Maître Anne Cohen s'engage à apporter une première réponse dans les 24 heures de la réception de tout e-mail ; ou par téléphone/visioconférence, sur rendez-vous préalablement fixé. Le client s'engage à limiter ses appels téléphoniques et ne tentera de joindre Maître Anne Cohen sur son téléphone mobile qu'en cas d'urgence.

Maître Anne Cohen propose à ses clients un accès à un espace de travail numérique partagé et sécurisé, protégé par mot de passe personnel. Ils pourront y déposer l'ensemble des documents qu'ils souhaitent communiquer à Maître Anne Cohen, sans avoir à utiliser une messagerie.

A défaut, Maître Anne Cohen incite fortement ses clients à utiliser une messagerie sécurisée et personnelle, garantissant la protection des données personnelles et la confidentialité des échanges. Dans l'hypothèse où le client n'utiliserait pas une telle messagerie sécurisée et personnelle, la responsabilité de Maître Anne Cohen ne saurait être mise en cause.

**COMBIEN.1 ?****Les honoraires**

Le montant et les modalités de règlement des honoraires sont déterminés dans les CPI. Les règlements pourront s'effectuer en espèces dans la limite de 1000 €, par chèque ou de préférence par virement sur le compte bancaire de Maître Anne Cohen dont les coordonnées figurent sur les CPI et les factures d'honoraires.

Les honoraires sont payables à réception de la facture. Des intérêts de retard seront légalement dus et calculés sur la base d'un taux égal à 1,5 fois celui de l'intérêt légal à compter de la date d'échéance, sans qu'un rappel soit nécessaire.

En cas de non-paiement des factures d'honoraires, Maître Anne Cohen suspendra l'exécution de la mission, ce dont elle informera le client.

**COMBIEN.2 ?****Les frais et débours**

Les frais administratifs sont compris dans les honoraires, hors dépenses exceptionnelles ( exemple : très gros volume d'impressions ou d'envois postaux ) dont la valeur excède l'équivalent de 50 Euros HT.

Les frais de déplacement à Paris et en région parisienne sont également compris dans les honoraires, hors déplacements exceptionnels ou urgents à la demande du client, auquel cas les frais de taxi ou de VTC seront à la charge du client.

Les frais de déplacement hors région parisienne seront à la charge du client, sur présentation de justificatifs ( billets de train et d'avion, frais de restauration et d'hébergement le cas échéant, factures de taxi ou VTC.)

Les débours sont les frais qui sont exposés dans le cadre de la procédure judiciaire ou juridique. Il s'agit par exemple des frais de greffe, des droits de plaidoirie, des frais d'huissiers de justice. Maître Anne Cohen pourra soit en faire l'avance et en demander le remboursement à son client, soit lui adresser la facture directement libellée à son ordre (ce qui est souvent le cas pour les frais d'huissier de justice.)

**ET SI ... ?**

Dans l'hypothèse où le client souhaiterait dessaisir Maître Anne Cohen avant le terme de la mission fixée dans le CPI, et le cas échéant transférer son dossier à un autre avocat, le client s'engage à régler sans délai les honoraires, frais et débours dus à Maître Anne Cohen pour les diligences effectuées à la date du dessaisissement, dans les conditions fixées par les CPI.

**MAIS... ?**

Toute contestation concernant le montant et le recouvrement des honoraires, frais et débours de Maître Anne Cohen et/ou toute difficulté relative à l'exécution de sa mission seront soumises au Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris.

La client a également la possibilité de faire appel au Médiateur de la Consommation auprès du Conseil National des Barreaux (CNB) dont les coordonnées sont les suivantes :

CNB - Médiateur à la consommation - 180 Boulevard Haussmann 75008  
PARIS

Mail : [mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr](mailto:mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr)

Site internet : <https://mediateur-consommation-avocat.fr>

## ET LE RGPD ?

Les données collectées par Maître Anne Cohen dans le cadre de sa mission font l'objet d'un traitement informatique à des fins de traitement et de suivi des dossiers, de facturation et de recouvrement, ou encore de fixation des honoraires. Les données collectées peuvent être également utilisées pour des finalités de marketing.

Les données personnelles sont traitées dans le logiciel de gestion du cabinet Jarvis Legal. Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Maître Anne Cohen elle-même. Par respect du secret professionnel, toute information est à destination unique de l'avocate et de ses collaborateurs habilités. Les données collectées du client ne sont pas transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires.

Les données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour les finalités poursuivies, conformément aux prescriptions légales ou ordinaires applicables à l'avocat. Pour des motifs légitimes, le client peut s'opposer au traitement des données le concernant. Cela peut néanmoins empêcher Maître Anne Cohen de traiter sa demande ou en retarder le traitement.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, de suppression ou d'effacement sur les données à caractère personnel le concernant.

Ces droits peuvent être exercés auprès de Maître Anne Cohen par e-mail à [ac@anne-cohen-avocat.fr](mailto:ac@anne-cohen-avocat.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante : 18, Avenue de l'Opéra – 75 001 Paris. En cas de litige, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) autorité de contrôle compétente, peut être saisie.

Le client

Maître Anne Cohen

